



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026 à 18 heures 00

Question n°12

Demande de financement à la CARSAT pour des travaux sur une salle d'activités à la Résidence autonomie Les Cèdres ainsi que le remplacement des chaises du restaurant

Le Conseil d'Administration, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Clément DARQCQ, Vice-président du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Clément DARQCQ / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER, part à 19h40 et vote jusqu'à la question n°17 / Monsieur Gérard MARION / Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Laurence MULOT, arrive à 18h08 et vote à partir de la question n°2 / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Monsieur Clément DARQCQ** / Monsieur José GOMES

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260624-D00203310-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2026 Budget Résidences autonomie Nature 13188 – Autres subventions d'équipement	Montant des opérations : 110 446,33 € Ces crédits seront ouverts en DM 2026 ou au BP 2027 lors de l'attribution des subventions par la CARSAT

Résumé : Chaque année, la CARSAT lance un appel à projets pour financer des travaux dans les lieux de vie collectif.

Pour 2026, il est proposé de solliciter le financement des travaux à réaliser pour rénover et agrandir la salle d'activités du rez-de-jardin de la résidence autonomie Les Cèdres, ainsi que le remplacement des chaises du restaurant.

Il s'agit donc d'autoriser le CCAS à candidater et à déposer la demande de subvention en conséquence.

I – L'appel à projets pour les lieux de vie collectifs, une opportunité pour poursuivre la modernisation de la résidence autonomie Les Cèdres

La CARSAT lance chaque année des appels à projets pour les lieux de vie collectifs, pour l'amélioration des conditions de vie des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes. Le CCAS a déjà bénéficié d'enveloppes de subvention de cet organisme :

- En 2022, pour la rénovation des sanitaires du rez-de-chaussée de la résidence autonomie Les Lilas et le remplacement des portes automatiques à l'entrée,
- En 2023, pour la rénovation d'appartements à la résidence autonomie Les Lilas et les travaux sur l'ascenseur,
- En 2025, pour la rénovation du rez-de-chaussée de la résidence autonomie Les Cèdres (création d'une cloison vitrée à l'accueil, rénovation des sanitaires et création de cloisons vitrées entre le couloir et le restaurant).

Après avoir réalisé plusieurs travaux sur le rez-de-chaussée de la résidence autonomie, le projet concerné par la présente délibération consiste à rénover une salle d'activités située au rez-de-jardin de la résidence et de l'agrandir en utilisant un espace inoccupé à proximité.

La modernisation de la salle d'activités permettra de renforcer l'attractivité de la résidence autonomie en proposant un lieu convivial et fonctionnel, propice aux activités collectives, à la prévention de l'isolement et au maintien de l'autonomie des résidents.

Il s'agira également de remplacer les chaises du restaurant collectif, dans l'objectif de répondre à un enjeu de confort, de sécurité et d'accessibilité. Ce projet vise à améliorer les conditions d'accueil des résidents, à favoriser leur participation aux repas collectifs et à maintenir un environnement convivial propice au lien social.

II – Présentation du projet et du financement

Les crédits nécessaires à cette opération sont déjà inscrits au PPI.

S'agissant de la rénovation et de l'agrandissement de la salle d'activités du rez-de-jardin, le tableau récapitulatif des travaux est le suivant :

Lot	Montant en € HT	Montant en € TTC
Désamiantage	13 393, 20	14 732, 52
Démolition d'une cloison	34 851, 76	38 336, 94
Remplacement des sols	6 896,23	7 585, 85
Platerie / peinture	23 147, 91	25 462,70
TOTAL	78 289,1	86 118, 01

S'agissant du remplacement des chaises du restaurant, le coût de l'opération est estimé à 20 160,00 € HT, soit 24 328,32 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CCAS : 50 %
- CARSAT (lieux de vie collectifs) : 50 %

Le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 49 224,55 €, soit 39 144,55 € pour la salle d'activités et 10 080 € pour les chaises du restaurant.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Cèdres dans le cadre de l'appel à projets 2026 lancé par la CARSAT,

✓ Autorisent le Vice-président à répondre à l'appel à projets 2026 pour les lieux de vie collectifs,

✓ Autorisent le Vice-président à signer les conventions à intervenir dans ce cadre et leurs avenants éventuels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Vice-président du CCAS,

Clément DARCO

